

Image not found or type unknown



Résiliation mutuelle/radiation anticipée.

Par **cferreira**, le **11/03/2009** à **21:23**

Bonsoir,
Je fais suite à mes précédents messages pour la résiliation mutuelle de ma mère.
J'ai contacté le siège de la mutuelle et le directeur général est d'accord pour arrêter l'adhésion mais fin mars 2009, c'est-à-dire 3 mois après l'adhésion (sinon c'est fin décembre comme prévu dans le contrat).
Pouvez-vous me dire si la mutuelle doit rembourser les frais de santé de ma mère si celle-ci a des frais au cours de ces 3 mois d'adhésion (de janvier à mars 2009)? Sachant qu'il y a radiation anticipée mais ma mère doit tout de même régler les 3 mois d'adhésion.
Merci beaucoup.